



Délibération n°2022-039
Comité syndical du 08 décembre 2022

RAPPORTS ANNUELS 2021 DES CONCESSIONNAIRES PECHE ET PLAISANCE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 08 décembre 2022 à 14h30 à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Bernard PELLETER, Céline GAZ-LE TENDRE, Gaël LE MEUR, Annick MARTIN, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Yannick LE MOIGNE, Yvan MOULLEC, Philippe AUDURIER
Excusés	Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Franck PICHON, Sandrine MANUSSET, David LE GOFF, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Yannick SELLIN, Gwenola LE TROADEC
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE ayant donné pouvoir à Christine ZAMUNER, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline GAZ- LE TENDRE

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique impose aux titulaires de contrats de concession de produire un rapport d'information à l'autorité concédante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport doit faire l'objet d'un examen par l'assemblée délibérante dans les conditions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération concerne les rapports remis par les concessionnaires au titre de l'année 2021 et mis à disposition des délégués du Comité syndical, à savoir :

Objet du contrat	Activité	Concessionnaire	Echéance du contrat
Convention de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille	Pêche	CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	31/12/2025
Concession de l'établissement et de l'exploitation du port de plaisance de Concarneau	Plaisance	Commune de Concarneau	31/12/2021
Concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de Loctudy	Plaisance	Commune de Loctudy	31/07/2029

I - Concession pêche

1-1 Volume de l'activité

L'année 2021 est la quatrième année du contrat de DSP pour l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille. La CCIMBO, par le biais de ce contrat, a sur les 7 ports de Cornouaille (Audierne, Douarnenez, Saint-Guérolé - Penmarc'h, Lesconil, Loctudy - Ile-Tudy, Le Guilvinec - Léchiagat et Concarneau) les missions suivantes :

- assurer l'exploitation du service portuaire et le bon fonctionnement général des ports,
- gérer et valoriser le domaine portuaire,
- assurer la maintenance des outillages dédiés au service portuaire,
- réaliser le nettoyage et les travaux d'entretien de l'ensemble des biens délégués,
- réaliser les travaux de renouvellement et de modernisation des outillages et des équipements délégués,
- mener les actions concourant à la promotion générale des ports, en veillant à l'intégration des enjeux de développement durable,

En 2021, le volume des débarquements sous criée et hors criée s'établit à 45 263 T. Ce résultat est quasiment stable par rapport à une année 2020 marquée par la crise du Covid, (- 0,46 % / 2020). Il est en recul de 7,2 % par rapport à 2019, la crise covid ayant encore un impact début 2021.

En valeur, le chiffre d'affaires de la pêche s'établit à 147,1 M€ en 2021 (+18,8 % / 2020) : ce résultat s'explique par des prix moyens en hausse à 3,61 €/kg au lieu de 3,12 €/kg en 2020 sous criée.

D'un port à l'autre, les résultats sont variables. Ainsi Audierne poursuit sa progression en misant sur les produits à forte valeur ajoutée (bar, langouste, lieu jaune...) : + 18,16 % en volume et +36,44 % en valeur, pour un prix moyen de 8,70 € contre 7,53 € en 2020.

A Concarneau, les volumes s'élèvent à 3 951 T (criée et hors criée), - 3,4 % / 2020, mais + 15,5 % en valeur du fait de l'abondance de poulpe notamment. Douarnenez a réalisé une seconde année exceptionnelle pour la sardine (9 240 T), au détriment de Saint Guérolé dont le volume toutes espèces baisse de 28 %, à 7056 T, mais qui connaît cependant une hausse de 5,7 % en valeur (15 M€). Le Guilvinec voit son tonnage augmenter de 9,29 % en 2021, pour une valeur de 63,9 M€ (+ 19,11 %). A Loctudy, les tonnages et valeurs sont stables par rapport à 2020 avec 2 864 T pour une valeur de 12,5 M€.

1-2 Une accélération des investissements

En 2021, le montant des investissements réalisés s'élève à 9 389 928 € (dont 3 638 952 € financés par une subvention du concédant). Le rythme des travaux s'est accéléré pour la modernisation des criées qui bénéficie du soutien du FEAMP 2014-2020, dont les financements se terminent au 1^{er} trimestre 2023.

- Le Guilvinec : 4 987 940 €
- Concarneau : 2 043 863 €
- Audierne : 629 695 €
- Loctudy : 593 597 €
- St Guénolé : 569 051 €
- Douarnenez : 554 074 €
- Lesconil : 11 707 €

Les travaux, qui se prolongent en 2022, ont principalement consisté à moderniser les process du froid et de la vente : isolation, glace, installation de convoyeurs, robotisation au Guilvinec. Le déploiement d'un nouveau système informatique de vente et de traçabilité des bacs se poursuit également.

Au total, les investissements sur la période 2018-2021 atteignent 18,4 M€, pour un objectif prévu à 18,6 M€ à fin 2021 au contrat.

1-3 La situation financière de la concession

L'année 2021 s'est terminée sur un résultat net de la concession pêche négatif à – 385 k€, amélioré par rapport à 2020 (- 933 k€) et 2019 (- 2 094 k€), avec un EBE positif de 375 k€. Ce résultat net négatif représente 3 % du chiffre d'affaires qui s'établit à 14,2 M€, contre 12,4 M€ en 2020.

A noter que ce résultat net est ramené à -130 k€ (1% du CA) en retirant l'impact des dotations et reprises de provisions sociales qui n'étaient pas comprises dans le périmètre initial du CEP.

Les produits se sont améliorés du fait de la hausse en valeur sur la REPP (+ 729 k€) et la taxe d'usage halle à marée (+ 717 k€). L'évolution des tarifs des services était de +1,1 % conformément à l'indexation prévue au contrat de concession. Les charges ont augmenté de 1 M€ pour atteindre 15,5 M€, du fait notamment d'une hausse du personnel intérimaire et permanent, des dotations d'amortissements et des provisions, et des services extérieurs.

Les investissements ont été financés par les subventions du concédant, du FEAMP, de la Région et de l'Etat, des fonds propres et un emprunt de 2,65 M€ réalisé au 17 décembre 2021.

Les comptes font apparaître une Capacité d'Autofinancement, CAF, positive de 441 k€ pour l'année, contre – 606 k€ en 2020.

Le fonds de roulement reste négatif (- 1,2 M€) traduisant une insuffisance des ressources pour couvrir les investissements depuis le début de la concession. En parallèle le besoin de fonds de roulement a augmenté tout en restant négatif à -1,9 M€ (soit + 2,3 M€ et + 55 % par rapport à 2020), Ainsi, la trésorerie est sollicitée et se détériore : + 612 k€ à fin 2021 contre + 2,7 M€ à fin 2020. A noter cependant que la concession présente un solde de subvention à recevoir conséquent (2,4 M€).

La situation économique de la concession reste à surveiller en lien avec :

- un écart entre le résultat prévisionnel et réalisé notamment sur le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation hors investissement,
- la non-atteinte d'un équilibre économique malgré une hausse du chiffre d'affaires,
- l'impact des charges d'amortissement et de financement en 2022 avec la forte réalisation d'investissements en 2021.

II - Concessions plaisance

2.1 Concession de l'établissement et de l'exploitation du port de plaisance de Concarneau

- Activité du port

En 2021, le nombre de contrats annuels s'élève à 663. Le taux d'occupation du port est de 100 %.

L'année 2021 a été marquée par une forte fréquentation du port des mois de juillet et d'août. On note une augmentation des nuitées de 28 % en juillet et de 37 % en août. C'est l'année avec la plus forte fréquentation de l'histoire du Port de plaisance. La ville a accueilli de nombreuses régates et rallyes nautiques malgré plusieurs annulations en raison de la crise sanitaire.

- Compte rendu technique

Le concessionnaire a réalisé des opérations de remplacement du logiciel de gestion portuaire, de contrôle et de remplacement de chaînes, de rénovation du système Wifi du Port ainsi que divers travaux de réparation ou d'amélioration des ouvrages : chaudronnerie, reprise de dallage, réparation angle ponton. Le concessionnaire a également acheté du matériel : véhicule, VHF, Karcher...
Le montant global des investissements réalisés en 2021 s'élève 89,6 K€ à contre 83,6 K€ en 2020.

- Situation financière de la concession

La stabilité des charges d'exploitation couplée à la hausse des produits d'exploitation permet l'amélioration de l'EBE entre 2020 et 2021 de 60 % qui s'élève à 169 K€. Cependant, malgré cette augmentation de la rentabilité et l'absence d'impôt sur les sociétés, les mouvements liés à la sortie des actifs en lien avec la fin de la concession et les charges exceptionnelles entraînent une nouvelle baisse des résultats, soit - 15 % par rapport à l'année 2020 (-19,5 K€). Ainsi, la concession dégage un déficit de 147 K€.

Pour autant, ces mouvements étant indépendants de l'activité, l'amélioration de la rentabilité entraîne une augmentation forte de la CAF (+ 172 k€ / multiplication par 7), qui est suffisante pour couvrir le remboursement de la totalité du capital restant dû (146 k€).

Concernant la situation patrimoniale, en 2021, les investissements ont partiellement été autofinancés. L'épargne nette étant insuffisante pour couvrir cet autofinancement, le fond de roulement s'est détérioré (-3 % par rapport à 2020).

Néanmoins, la situation financière de la concession reste solide et ne nécessite pas l'injection de fonds extérieurs pour la solder.

2.2 Concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de Loctudy

- Activité du port

En 2021, le nombre de contrats annuels s'élève à 581, en légère augmentation (+ 6 places) en raison d'une répartition réelle des emplacements suite à une mesure des alvéoles et des longueurs de catways. Le nombre d'escales a augmenté, s'établissant à 2 427 contre 2 074 en 2020, soit une hausse de 4 %. Par contre, le nombre de nuitées a diminué de 14 % passant de 7 705 à 6601.

- Compte rendu technique

En 2021, les dépenses d'investissement suivantes ont été réalisées :

- solde des travaux d'aménagement de l'aire de carénage ;
- remplacement des pontons B et C ;
- bateau d'occasion équipé d'un moteur et de sa remorque ;
- acompte pour une étude de maîtrise d'œuvre.

D'autres dépenses restent à réaliser : achat de deux bateaux, mission AMO pour le renouvellement des installations portuaires

Le montant global des investissements réalisés en 2021 s'élève à 413 K€ contre 266 K€ en 2020.

- Situation financière de la concession

Les recettes d'exploitation connaissent une hausse de 3 % liée à une augmentation des ventes de marchandises et des autres produits et transferts de charge. Cette augmentation est faussée par un rattrapage en 2020 sur les recettes de contrat annuel 2019. Après correction, la hausse s'établit à 7%. Les charges d'exploitation croissent (+15 %) en raison d'une augmentation des achats et charges externes et des impôts et taxes. Les frais de personnel sont stables.

En conséquence, l'excédent brut d'exploitation est en baisse (-15%) mais reste supérieur à la moyenne sur 10 ans. Il est cependant suffisant pour couvrir les charges d'amortissement et de provisions.

Le montant des dotations aux provisions réalisées en vue de travaux de dragage diminue par rapport à 2020 (- 125 k€ soit - 63 %). Cette diminution entraîne une amélioration du résultat net (+ 45,4 %), qui reste positif à 69,1 K€.

A noter que les dotations aux amortissements connaissent une hausse (+ 5 %).

Les investissements réalisés en 2021 ont bénéficié de subventions. L'épargne nette était suffisante pour couvrir l'autofinancement restant (près de 70 %), ce qui conduit à une amélioration du fonds de roulement (+ 6 %).

On constate également une absence d'endettement (plus d'emprunt sur la concession depuis 2013) et une rentabilité dégradée mais toujours conséquente.

En conséquence,

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L.3131-5 et R.3131-2 à L.3131-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.1411-3 ;

Vu les rapports d'information de l'année 2021 présentés par les concessionnaires et mis à disposition des membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte des rapports d'information 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 029-200076669-20221219-2022_039-DE